

Documents pour servir à l'histoire des mines de La Chapelle-sous-Dun : 1901-1942

Recherches de Patrick Martin © 2014

(Source : BnF/Gallica)

1901 : vers la grève ?

Quotidien La Presse édition du 04/11/1901

Précautions militaires

Privas, 3 novembre. — Deux compagnies du 61^e d'infanterie viennent d'être mobilisées en vue de l'agitation ouvrière et se tiennent prêtes à partir au premier signal.

Dijon, 3 novembre. — Les troupes de la garnison de Dijon qui étaient désignées pour partir dans le département de Saône-et-Loire et qui avaient été déconsignées viennent à nouveau d'être retenues dans leurs quartiers pour s'embarquer au premier appel : l'escadron du 26^e régiment de dragons doit aller au Creusot ; quant à la compagnie du 134^e régiment d'infanterie, elle doit partir pour la Chapelle-sous-Dun. Les trois autres compagnies du 134^e, qui tiennent garnison à Mâcon, se rendraient à Montceau-les-Mines.

1901

Recensement de La Chapelle-sous-Dun (1901, AD71)

La Moine.	4	8	24	Menu	Pierre	43	ie	chef	Ingénieur
			25	Perozika	Marie	44	ie	femme	sans
			26	Menu	François	6	ie	fil	.
			27	Fallegue	Louise	16	Suitte	domestiques	.

Pierre Menu, 43 ans, ingénieur, au lieu-dit La Mine

4	16	Sabot	Pierre-Louis-François	27	ie	chef	Ingénieur
	17	Perret	Elisa	21	ie	femme	Sans.

Pierre-Louis-François Sabot, 27 ans, ingénieur, au lieu-dit Les Perrières

30	Letaud	Charles	43	ie	chef	géomètre
31	Gronfiel	Pauline	38	ie	femme	sans

Charles Letaud, 43 ans, géomètre, au lieu-dit Les Perrières

Revendications pour les 8 heures - 1902

L'Aurore édition du 02/02/1902

François TROUILLET, 49 ans, du lieu-dit en Dreuillien,
délégué mineur (recensement 1901, AD71)

Dreuillon (on)	9	16	37	Trouillet	Joanny Marius	6	is	is	
			39	Trouillet	Marié Henriette	3	is	fil	
			40	Trouillet	François	49	is	chef	délégué mineur
			41	Tacaud	Marié	53	is	jeune	don
			42	Trouillet	Honni	19	is	fil	cultivateur
			43	Ray	Louise	79	is	mine	retraité

Dernière Heure

A SAINT-ETIENNE
Les déclarations du Comité fédéral

Saint-Etienne, 1^{er} février.

Cet après-midi, le Comité fédéral s'est occupé de répondre aux adversaires parlementaires sur sa revendication relative à la journée de huit heures, montée et descente comprises. Il affirme que les petites mines ne sont pas menacées par cette réforme puisqu'elles ne fient pas d'objection devant la commission extraparlamentaire. En outre, la journée de huit heures est appliquée aux petites mines de La Chapelle-sous-Dieu (Saône-et-Loire), Monthieux (Loire), Lavaveix-les-Mines (Creuse).

Il fait ensuite remarquer que dans le passé, la journée de huit heures a reçu son application à Montvic, Doyet (Allier), Marles (Pas-de-Calais). Ainsi que l'a affirmé le président du conseil à la tribune de la Chambre, jamais on n'a constaté une diminution de la production.

Enfin jamais le Comité fédéral n'a refusé de discussion contradictoire avec les Compagnies : bien au contraire, il s'est efforcé de les provoquer et s'est heurté souvent, sinon toujours, au silence des Compagnies.

Comme conclusion, le Comité maintient intégralement ses revendications, qui ne peuvent qu'aider l'évolution des moyens de production en vue de la concurrence étrangère.

L'origine des CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) se retrouve dans la création des délégués mineurs inscrite dans la loi du 8 juillet 1890. C'est le premier texte qui fait référence à une représentation du personnel orientée sur la sécurité. Les mines ont toujours été une référence en matière de sécurité tant chaque accident s'apparente à une catastrophe par l'ampleur des victimes. Ces délégués avaient pour mission de tenir un registre d'observations portant sur la sécurité ; ils devaient également signaler les infractions aux ingénieurs chargés des contrôles.

<http://www.travailler-mieux.gouv.fr/Historique.html>

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire, août 1902

II. *Bassin de La Chapelle-sous-Dun.*

Concessions de La Chapelle-sous-Dun et des Moûgets.

Les travaux se sont développés dans la grande Couche et dans deux petites couches inférieures à celles-ci, dénommées Brancilly et Gore. Ils ont été desservis par le puits Conte-Grandchamp, aux étages 106 et 138 (cotes au-dessus du niveau de la mer, cote 106 = prof. 260). Quelques travaux ont été en outre effectués par le puits n°2 au Sud de la concession en vue de reprendre l'avalpendage du massif de grande couche exploité ces dernières années près des affleurements, et par le puits dit d'aérage, au voisinage du puits Conte-Grandchamp, à l'aval immédiat de la cote 236, dans des anciens travaux de Grande-Couche.

1902 (suite)

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire, août 1902

Dans la Grande Couche, l'étage 106 dessert les chantiers de dépilage du massif d'investison laissé autrefois contre les eaux, et la préparation de la reprise de l'extrémité sud de ce massif. On a poursuivi à 106 l'avancement du niveau de base le long d'un ancien niveau aujourd'hui inondé, et l'avancement d'un niveau parallèle, à la cote 130. On a commencé l'exploitation du panneau compris entre ces deux galeries, au-delà des anciens remblais. A l'amont, des tailles ont en outre, été poursuivies en vue de dépiler la partie supérieure du massif d'investison, limité à des cotes comprises entre 145 et 135. Enfin, on a commencé, dans la même région, à rentrer dans les anciens travaux supérieurs et on a procédé à quelques glanages par recoupes montantes successives.

A l'amont de 158, dans la région dite du Grand et du Petit Treuil, des tailles chassantes ont continué à dépiler par panneaux pris successivement en montant les massifs laissés par d'anciens traçages à mailles assez larges. Ces travaux ont été arrêtés au N.-O. dans la région du Petit Treuil, par des feux, mais se poursuivent encore à l'amont du Grand Treuil. Au même étage, le massif d'investison déjà réduit, du puits Saint-Louis, sera prochainement rendu disponible par le remblayage de ce puits, que vient de permettre l'installation d'une pompe souterraine, à 106.

La couche Brancilly est exploitée à 106 et à 158, par tailles chassantes. L'épaisseur est de 1^m 25 en moyenne ; il existe en outre, à 0^m 50 environ, au mur, un banc de charbon très irrégulier, épais, au maximum de 0^m 40, que quelques chantiers ont pu dépiler. Les chantiers de 106, de beaucoup les plus développés, sont parvenus à 225 mètres au S.-E. du travers bancs ; au N.-O., ils ont été provisoirement arrêtés à une faille, à 90 mètres du travers bancs.

La couche Gore a été explorée au voisinage du travers bancs de 106, par une descenderie dont la longueur a atteint 75 mètres et par des galeries de 50 mètres environ. Des tailles ont été ouvertes. Le charbon qu'elles ont fourni, provenant du banc le plus pur de la couche Gore, celui du mur, épais de 1^m 60, est d'assez médiocre qualité.

La production a été, en 1901, de 71.099 tonnes contre 80.838 tonnes en 1900.

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire, avril 1903

Chemins de grande communication. — Subventions spéciales pour dégradations extraordinaires causées en 1902.

Vu l'article 46; § 3, de la loi du 10 août 1871 ;

Vu le rapport présenté par M. l'Ingénieur en chef ;

Sur les conclusions de M. DÉLORME, rapporteur,

La Commission départementale, fixe aux sommes ci-après, les subventions spéciales dues par les industriels ci-dessous désignés, pour dégradations extraordinaires causées en 1902, à divers chemins de grande communication, savoir :

Chemin de grande communication n° 71.

Société des mines de La Chapelle-sous-Dun et des Moquets.....	200
---	-----

Chemin de grande communication n° 72.

M. Bonnefoy, Léon, à Remigny	50
------------------------------------	----

Chemin de grande communication n° 78.

Société des Mines de La Chapelle-sous-Dun et des Moquets.....	126
---	-----

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire, août 1903

II. — Bassin de la Chapelle-sous-Dun.

Concessions de La Chapelle-sous-Dun et des Moquets.

Les travaux se sont développés dans la grande couche et dans deux petites couches inférieures à celle-ci, dénommées Brancilly et Gore. Ils ont été desservis par le puits Conte-Grandchamp aux étages 106 et 158 (cotes au-dessus du niveau de la mer, la cote 106 est à 260 mètres de profondeur.)

Dans la *grande couche* l'étage 106 dessert les chantiers de dépilage du massif d'investison laissé autrefois contre les eaux; des percements aux eaux ont vidé le réservoir que constituaient les anciens travaux, entre les cotes 170 et 147 environ; un nouveau percement a été effectué à l'extrémité du panneau en vue d'assécher un ancien niveau, issu du puits 7 à la cote 132. On a poursuivi à 106, jusqu'à 360 mètres du travers-bancs principal, l'avancement du niveau de base, et, à 130, l'avancement d'un niveau parallèle; le massif ainsi découpé est dépilé par des tailles chassantes dans des panneaux successifs de faible étendue. Entre les cotes 130 et 148 on a achevé de dépiler sur 130 mètres en direction un premier panneau qui s'est développé au contact même des anciens travaux. De 148 à 158 on a commencé l'attaque du massif d'investison du puits Saint-Louis, devenu disponible depuis le remblayage de ce puits. A l'amont de 158 et également vers le sud trois galeries ont été poussées dans les anciens travaux; elles ont reconnu des piliers vierges qui sont déhouilés non sans de sérieux risques de feux.

A l'amont de 138 dans la région dite du Grand et du Petit

Treuil des tailles chassantes ont continué à dépiler par panneaux pris successivement en montant les massifs laissés par d'anciens traçages à mailles assez larges. Les chantiers sont groupés entre les cotes 173 et 175. Les ressources contenues dans la région N.-O. seront préparées dans un assez bref délai; cette préparation impliqua tout d'abord un isolement soigné des feux qui se sont manifestés à plusieurs reprises dans la région N.-O. du petit Treuil, entre 158 et 171.

La *couche Brancilly* est exploitée à 106 par tailles chassantes. L'épaisseur est de 1^m 25 en moyenne; il existe, en outre, à 0^m 50 environ du mur, un banc de charbon, épais au maximum de 0^m 40, que quelques chantiers ont pu dépiler. L'étendue en direction couverte par les dépilages atteint 350 mètres.

Voici la liste des arrêtés préfectoraux pris sur la proposition du service des mines, touchant la police des mines de Saône-et-Loire.

1^o Arrêtés portant modification des règlements généraux de police des mines par application des circulaires ministérielles des 3 et 21 janvier 1902.

8 décembre 1902. — Arrêté autorisant le Directeur de la mine de La Chapelle à installer un dépôt temporaire de dynamite.

1903 (suite)

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire, août 1903

La couche Gore a été explorée au voisinage du travers-bancs de 106 par une descenderie dont la longueur a atteint 73 mètres et par des galeries de 50 mètres environ. Ces travaux ont été arrêtés faute de débouchés pour le charbon de qualité inférieure qu'ils produisent. Ils seront dénoyés en vue de la desserte d'un panneau à ouvrir dans la couche Brancilly à l'amont de 106.

Les travaux de recherche en cours actuellement consistent dans le percement d'un travers-bancs au mur de la grande couche, à la cote 106, et à 270 mètres environ au sud du travers-bancs principal. Il a recoupé après un parcours de 40 mètres, la couche Conchalon, épaisse en ce point de 0^m 43 seulement, mais en beau charbon ; cette couche est d'ailleurs influencée par une faille. Ce travers-bancs sera utilisé pour l'aménagement de la couche Brancilly.

Le puits n° 2, au sud de la concession, est en voie de curage ; il sera utilisé à la reprise de l'aval pendage du massif de grande couche exploité ces dernières années près des affleurements. Le curage a été arrêté provisoirement à 130 mètres

de profondeur ; on prépare l'installation d'une pompe à vapeur souterraine.

La production a été, en 1902, de 68.890 tonnes, contre 80.838 tonnes l'année précédente : elle s'est rétablie à un taux plus normal et plus conforme aux ressources en vue de la houillère.

1903 (suite)

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire, août 1903

La majoration fixe de 0 fr. 50 par journée de travail concédée par la Compagnie de la Chapelle-sous-Dun au cours de la période de la hausse des charbons, a été supprimée en août 1902, puis rétablie en octobre, à la faveur des demandes exceptionnelles provoquées par la grève de la Loire et de nouveau supprimée en janvier 1903. Cette dernière mesure a provoqué une grève totale qui a duré 131 jours (du 30 janvier au 10 juin dernier).

Des chômages périodiques sont survenus dans certains puits, et notamment, dans les puits de houille maigre, par suite des difficultés d'écoulement des charbons. Il ne semble pas que ces chômages aient influé sensiblement sur le montant du salaire annuel moyen, l'importance des absences volontaires ayant été, d'autre part, très sensiblement réduite.

Grèves. — L'année 1902 n'a été marquée par aucune grève d'ouvriers mineurs.

La circulaire du Ministre du Commerce en date du 18 juillet 1902 a entraîné divers avis aux exploitants de mines qui avaient continué à se placer pour leurs réceptions de dynamite, sous le régime irrégulier dit des huit jours. A la suite de ces avis, deux sociétés ont soumis à l'enquête des projets de dépôts permanents du type des dynamitières superficielles enterrées et fait approuver des projets de dépôts temporaires, dans les termes de l'art. 12 du décret du 23 décembre 1901. Ce sont la Compagnie de la Chapelle-sous-Dun (arrêté du 8 déc. 1902, dépôt temporaire de 150 k.) et celle de Chizeuil (arrêté du 27 déc. 1902, dépôt temporaire de 150 k.). En revanche, les exploitants de manganèse de Romanèche, qui sont sous un

Délégués mineurs. — Les élections pour le renouvellement triennal des délégués mineurs ont eu lieu au commencement de la présente année : elles n'ont donné lieu à aucun incident.

digne d'être noté. Seule l'élection du délégué de la Chapelle-sous-Dun a été contestée par l'ancien délégué évincé : le Conseil de préfecture a, après examen, prononcé la validation de l'élection. Une nouvelle circonscription de délégués-mineurs a été instituée à la mine des Petits-Châteaux par un arrêté en date du 14 janvier 1903.

1903 (suite)

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire, août 1903

Institutions de prévoyance. — Le tableau ci-dessous résume la situation des caisses de secours instituées ou modifiées, conformément à la loi du 29 juin 1894, ainsi que les résultats de l'exercice 1902.

DÉSIGNATION de la Société de secours	NOMBRE moyen de sociétaires	RECETTES annuelles	TAUX des retenues sur salaires	Indemnités journa- lières de maladies	SOLDE en fin d'exercice	Accroisse- ment de l'encaisse en 0/0 des recettes pendant la même période	OBSERVATIONS
Blanzay.....	7.800	200.000	4,5 %	» 50 à 1 »	78.000	7,6 %	Les frais médicaux sont à la charge de la Compagnie de Blanzay. Frais médicaux et pharmaceutiques à la charge de la Compagnie qui verse en outre autant que les ouvriers.
Saint-Berain.....	120	3.200	2 %	» 40 à » 80	2.000	— 41,8 %	
Epinac.....	900	10.600	0,5 %	» 50	8.800	22,6 %	
La Chapelle-sous-Dun...	360	13.600	2 %	» 50 à 1 »	3.500	— 28,5 %	

Productions en 1903 et 1904

L'Echo des mines et de la métallurgie édition du 23/02/1905

Production houillère de Saône-et-Loire en 1904 et 1903

DESIGNATION DES ENTREPRISES	1904 TONNES	1903 TONNES
Blanzv	1.430.000	1.435.000
Epinac	144.085	136.141
Le Creusot, Montchanin, Long- pendu	141.788	137.405
Perrecy-les-Forges	41.902	45.583
La Chapelle-sous-Dun	57.544	45.150

Construction de Matériel pour Mines
Usines, Travaux Publics, Ports et Chantiers, etc.

E. L. MALLET

Boulevard d'Accès - MARSEILLE

VOIES
portatives et
fixes
Wagons
de
tous
systèmes



PELLES
à pioches et
lances
moteuses
Manche-
d'acier

Barres - Poutres - Mâts

Appareils de Levage
Grues tournantes et fixes, Cric, Treuil, etc.

BENNETS, POMPES, PLANS INCLINÉS
Pneus - Roues - Poutres - Wagons fixes -
Bardages et Transports

BROUETTES EN BOIS & EN FER



Envoi Franco du Catalogue

Adresser Télégrammes à E. L. MALLET - MARSEILLE

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire, août 1904

2°. — Bassin de La Chapelle-sous-Dun.

Concessions de La Chapelle-sous-Dun et des Moquets.

Les travaux se sont développés dans la Grande Couche et dans deux petites couches inférieures à celle-ci, appelées Brancilly et Conchalon. Ils ont été desservis par le puits Conte Grandchamp aux étages 106 et 158. (Cotes au-dessus du niveau de la mer).

Grande Couche. — A l'amont de 158, dans la région dite du Petit Treuil, des tailles chassantes ont continué à dépiler, par panneaux pris successivement en montant, les massifs laissés par d'anciens traçages à mailles assez larges : les travaux se sont développés entre les cotes 178 et 187. A la suite de l'ouverture d'un barrage destiné à isoler d'anciens feux, le feu a repris dans ces régions en novembre 1903. On fait de l'embouage par un niveau supérieur.

Tout le quartier des anciens travaux du puits 7 et du plan 23 a été abandonné après la grève : les éboulements qui s'y sont produits depuis nécessiteront un aménagement complet avant la reprise de ces travaux.

L'étage 106 dessert les chantiers de dépilage du massif d'investison laissé autrefois contre les eaux : l'exploitation

à été interrompue par la grève, et l'on procède à la réparation des plans et des niveaux.

La couche Brancilly présente deux bancs, dont celui du toit a été seul exploité par tailles chassantes, au niveau de 106.

La production journalière est de 20 à 25 tonnes.

Deux tailles chassantes se développent dans la couche Conchalon à partir du travers-banc de 106. L'épaisseur moyenne est de 0 m. 70 à 0 m. 80 de charbon de bonne qualité.

La production journalière est de 10 tonnes.

Puits n° 2. — On a repris au mois de juillet le curage de ce puits à 131 mètres de profondeur : la grande faille a été reconnue à 164 mètres et l'on a interrompu le travail. Le puits a rencontré diverses couches, la Grande Couche à 85 mètres avec une puissance de 4 m. 50, la couche Conchalon à 115 mètres (1 m. 30 de puissance). Une recette a été aménagée à 112 pour exploiter cette dernière couche : un travers-banc dirigé vers l'Est sera prolongé pour recouper les autres couches : Henriette, Brancilly et Gore.

On a entrepris le percement d'un travers-banc à 157 mètres pour reconnaître le mur de la formation.

La production journalière totale est de 235 tonnes.

1904

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire, août 1904

Houille. — L'augmentation de 100.000 tonnes de la production de 1903 provient exclusivement de la compagnie de Blanzv, les autres exploitations sont restées à peu près stationnaires, la diminution accusée par la mine de la Chapelle-sous-Dun est due à la grève de janvier 1903.

La baisse du prix des charbons s'est poursuivie en 1902, et elle a atteint environ 0 fr. 50 à 0 fr. 70 par tonne. Elle a eu deux sortes de causes : des causes d'ordre général relatives à la crise de l'industrie qui, malgré une amélioration assez sensible en 1903, n'a pas encore retrouvé son ancienne activité, et des causes plus spéciales au bassin de Saône-et-Loire.

Grève de janvier 1903

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire, août 1904

La majoration de 0 fr. 50 accordée aux ouvriers des mines de la Chapelle-sous-Dun a été supprimée le 15 janvier 1903 et remplacée par une prime d'assiduité allouée à tout ouvrier n'ayant pas manqué de journée pendant le mois. La suppression de la prime a été la cause de la grève qui déclarée le 30 janvier, n'a pris fin que le 10 juin.

Grève. — La grève de la Chapelle-sous-Dun a été la seule qui se soit produite dans le bassin en 1903. A côté du renouvellement de la prime qui constituait le motif essentiel de la grève, le syndicat formulait les revendications suivantes :

1° Suppression des bons de reprise, (bulletins exigés des

ouvriers absents sans autorisation, avant qu'ils soient admis de nouveau dans les chantiers).

2° Suppression de la retenue pour perte d'outils.

3° Suppression du chômage des ouvriers de l'extérieur, chômage réalisé par voie de roulement, par suite de l'insuffisance du travail.

A la suite de pourparlers assez longs, la compagnie accorda satisfaction partielle sur ces 3 derniers points et promit de ne procéder à aucun renvoi pour faits de grève, sauf en ce qui concernait les ouvriers condamnés pour atteinte à la liberté du travail. La majoration de 0 fr. 50 fut remplacée par une prime d'assiduité et le travail reprit le 11 juin.

Le nombre des grévistes avait été de 330 à 340 : les ouvriers et employés chargés des travaux urgents d'épuisement et d'entretien a varié de 40 à 50. Seize employés étaient occupés au fond à extraire la quantité de charbon nécessaire au fonctionnement des pompes.

Le service des machinistes et chauffeurs n'a pas été interrompu. A la reprise du travail, l'état des chantiers rendait impossible l'utilisation immédiate de tout le personnel. Un roulement fut établi entre les ouvriers, pour répartir le plus équitablement possible le chômage de 2 à 3 jours par semaine, rendu nécessaire par les grosses réparations. Au mois d'août, la marche des travaux avait repris son régime normal.

1904

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire, août 1904

Institutions de prévoyance. — Nous résumons dans le tableau ci-dessous les renseignements recueillis dans les déclarations annuelles que les conseils des Sociétés de secours d'ouvriers mineurs adressent à l'Administration.

DÉSIGNATION de la Société de secours	NOMBRE moyen - de sociétaires	RECETTES	Dépenses	SOLDE en fin d'exercice	Différence avec 1902	Indemnités journa- lières de maladie.	TAUX des retenues sur salaires	OBSERVATIONS
Blanzv.....	7.943	240.298 64	208.743 82	123.470 69	+ 31.554 82	» 50 à 1 »	1,5 %.	
Saint-Berain.....	58	1.431 40	1.619 09	2.091 82	— 187 69	» 40 à » 80	2 %.	
Epinac.....	900	21.023 97	11.476 31	9.547 66	+ 110 64	» 50	0,5 %.	
La Chapelle-sous-Dun...	408	7.832 30	8.406 90	4.193 68	— 374 60	» 50 à 1 »	2 %.	
Perrecy-les-Forges.....	280	4.875 »	3.249 75	4.183 57	— 374 75	1 75 1 15 » 70	1 25 » 80 » 50	La diminution d'encaisse est une suite de la grève.

1904

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire, août 1904

La grève de la Chapelle-sou-Dun a menacé de compromettre l'existence de la Société de secours de cette mine : l'encaisse qui était en décembre 1902 de 4.770 fr. 28 était tombée au mois d'août à 800 francs. En présence de cette situation et conformément à un article de ses statuts, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de supprimer les secours pharmaceutiques, sauf en cas d'urgence absolument manifeste, de réduire l'indemnité quotidienne de maladie de 1 franc à 0 fr. 75 et de cesser enfin tous les secours facultatifs. Ces mesures ont été appliquées du mois d'août au mois de décembre 1903 : au 31 décembre l'encaisse était remontée à 4.195 fr. 68.

1905

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire avril 1905

Subventions industrielles.

Vu les lois des 21 mai 1836 et 10 août 1871 ;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en chef ;

Sur les conclusions de M. Thomas, rapporteur,

La Commission départementale fixe aux sommes suivantes les subventions spéciales dues par les industriels ci-après désignés pour dégradations extraordinaires causées, en 1904, aux chemins de grande communication n^{os} 66, 71 et 78 :

Chemin de grande communication n^o 66.

MM. Championnet et C ^{ie} , à Gueugnon.....	250	»
--	-----	---

Chemin de grande communication n^o 71.

Mine de La Chapelle-sous-Dun.....	200	»
-----------------------------------	-----	---

Chemin de grande communication n^o 78.

Société des mines de La Chapelle et des Moquets	126	»
---	-----	---

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire août 1905

C. — DÉCLARATIONS DE RECHERCHES DIVERSES

Nous mentionnerons enfin pour mémoire un certain nombre de déclarations de recherches qui n'ont pas été suivies; à notre connaissance, de travaux effectifs : recherches de houille au sud-ouest de la concession de Perrecy, recherches de houille à l'ouest des concessions de La Chapelle-sous-Dun et des Moquets, recherches de minerais de fer, manganèse et substances connexes dans le canton de Ligny, etc.

Congrès de l'union fédérale des mineurs - 1906

L'Aurore édition du 19/03/1906

L'Humanité édition du 19/03/1906

Congrès de l'Union fédérale des mineurs

Decazeville, 18 mars.

La première séance du congrès de l'Union fédérale des syndicats mineurs a eu lieu ce matin.

Dix-huit syndicats étaient représentés.

Syndicat de la Loire : MM. Escalier et Bouilles.

La Talaudière : MM. Plegat et Besson.

Fédération du Pas-de-Calais : M. Bonnefoy.

Brassac-les-Mines : M. André.

La Chapelle-sous-Dun : M. Besson.

Saint-Eloi : M. Bernaud.

Decazeville : MM. Mazars, Lhermet et Bos.

Montceau-les-Mines : MM. André et Bernaud.

Sambel : M. Bouilles.

Savigny : M. Bonnefoy.

Firminy : M. Mazars.

Melleries (Haute-Savoie) : M. Plegat.

Saint-Martin-de-Valvagues : M. Vaysse.

Aubin : MM. Pals, Estivals et Vaysse.

Saint-Michel-Anglais : M. Lhermet.

Doyet : M. Merzet.

Alais : M. Estival.

Grandcroix : M. Escalier.

Avant l'ouverture du congrès, un télégramme de sympathie a été adressé aux familles des victimes de Courrières.

LE CONGRÈS DES MINEURS

A Decazeville. — La première séance
Les syndicats représentés.

La première séance du Congrès de l'Union fédérale des syndicats mineurs a eu lieu hier matin, à Decazeville.

Dix-huit syndicats étaient représentés :
syndicat de la Loire : Escalier, Bouilles ;
La Talaudière : Plegat et Besson ; Fédération du Pas-de-Calais : Bonnefoy ; Brassac-les-Mines : André ; La Chapelle-sous-Dun : Besson ; Saint-Eloi : Bernaud ; Decazeville : Mazars, Lhermet et Bos ; Montceau-les-Mines : André et Bernaud ; Sambel : Bouille ; Savigny : Bonnefoy ; Firminy : Mazars ; Meilleries (Haute-Savoie) : Plegat ; Saint-Martin-de-Valvagues : Vaysse, Aubin ; Pals : Estivals et Vaysse ; Saint-Michel-Anglais : Lhermet ; Doyet : Merzet ; Alais : Estivals ; Grand'Croix : Escalier.

Avant l'ouverture du Congrès, un télégramme de sympathie a été adressé aux familles des victimes de Courrières.

1907

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire avril 1907

Subventions industrielles.

Vu les lois des 21 mai 1836 et 10 août 1871 ;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en chef ;

Sur les conclusions de M. Delorme, rapporteur,

La Commission arrête aux sommes suivantes les subventions spéciales dues par les industriels ci-après désignés pour dégradations extraordinaires causées, en 1906, à des chemins de grande communication et d'intérêt commun, savoir :

Chemin de grande communication n° 71.		
Société civile des mines de La Chapelle-sous-Dun..	200	»
Chemin de grande communication n° 72.		
MM. Bonnefoy, à Remigny.....	50	»
Guyénot, à Santenay.....	80	»
Guénot, à Fontaines.....	69	»
Total.....	199	»
Chemin de grande communication n° 75.		
M. Labaye, à Saint-Gérard-le-Puy (Allier).....	300	»
Chemin de grande communication n° 78.		
Société civile des mines de La Chapelle et des Moquets, à La Chapelle-sous-Dun.....	126	»

1907

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire août 1907

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Nous réunissons dans le tableau ci-dessous l'état général des caisses des Sociétés de secours de Saône-et-Loire au 31 décembre 1906.

Désignation de la Société.	Nombre moyen de sociétaires.	Recettes.	Dépenses.	Solde en fin d'exercice.	Différence avec 1905.
Blanzv.....	7.657	249.826 05	229 074 10	201.090 88	+ 20.751 95
Epinac.....	1 032	12.287 08	13.795 96	7.028 63	— 1.508 88
La Chapelle-sous-Dun et les Moquets.....	300	9.576 95	10.036 90	4.411 70	— 459 95
Perrecy.....	252	5.176 32	4.769 35	6.208 23	+ 406 97
Surmoulin et Millery. ...	515	8.726 05	8.039 40	5.560 81	+ 686 95
Romanèche.....	80	2.528 »	2.528 »	1.768 31	— 120 29
Chizeuil	57	1.185 16	1.471 65	295 59	— 286 49
Totaux	9.893	289.305 61	269.715 06	226.364 15	+ 19.470 26

L'Echo des Mines et de la Métallurgie paraît deux fois par semaine, le lundi et le jeudi.

Le transport des charbons sur le P.-L.-M.

Le ministre vient d'homologuer à titre provisoire avec application du 11 mars le tarif spécial P. V. n° 7 concernant les combustibles minéraux dont la proposition avait figuré au *Journal Officiel* du 23 juillet dernier. Voici les modifications qui ont été introduites dans le projet initial après de longues discussions entre le Comité des Chemins de fer, M. Georges Vilain, les représentants des Compagnies houillères et des Chambres de Commerce.

Il est entendu que :

1° La gare de Saint-Léger-Sully sera ajoutée à la liste des gares expéditrices dénommées au paragraphe 1-2°;

2° Le barème du paragraphe 1-2° sera applicable au coke expédié par les raffineries de schiste bitumineux desservies par les gares Paris-Lyon-Méditerranée;

3° Les prix fermes ci-après seront rétablis dans le paragraphe II : de Verneuil et Decize à Chalon-sur-Saône, 4 fr. 50; de la **Chapelle-sous-Dun** à Paris (B), 9 fr.; de la **Chapelle-sous-Dun** à Besançon (M), 6 fr. 50; de Lincol-Saint-Martin, Lurs, Saint-Maime-Dauphin à Cetta (V), 6 fr. 50; de Saint-Michel-de-Maurienne à Belley, 5 fr.; de Saint-Michel-de-Maurienne à Brégnier-Cordon, 4 fr. 50.

4° Les dispositions relatives à la condition de tonnage et aux réductions de prix, proposées dans les paragraphes 1, 2 et 3 seront remplacées par la formule suivante :

Agglomérés de houille ou de lignite, anthracite, charbon ou crasses de cornues, houille, houille moulue ou pulvérisée, lignite, tourbes pour chauffage :

1° Par wagon chargé de 10.000 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids.

Prix des barèmes ou prix exceptionnel dudit tarif.

2° Par expédition de trois wagons chargés de 20 tonnes chacun ou payant pour ce poids;

Prix des barèmes ou prix exceptionnels dudit tarif réduits de 5 p. 100.

Au lieu de trois wagons d'une capacité uniforme de 20 tonnes chacun, la Compagnie a le droit de fournir des wagons de tous types, pourvu que les wagons fournis aient une capacité totale de chargement de 60 tonnes.

Coke et escarbilles.

1° Par wagon chargé de 8.000 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids :

Prix des barèmes ou prix exceptionnels dudit tarif.

2° Par expédition de trois wagons chargés de 16 tonnes chacun ou payant pour ce poids :

Prix des barèmes ou prix exceptionnels dudit tarif réduits de 5 p. 100.

Au lieu de trois wagons d'une capacité uniforme de 16 tonnes chacun, la compagnie a le droit de fournir des wagons de tous les types, pourvu que les wagons fournis aient une capacité totale de chargement de 48 tonnes.

Le chargement et le déchargement doivent être effectués par les expéditeurs et les destinataires.

5° La compagnie établira des prix réduits concertés avec la compagnie d'Orléans pour les transports des houilles de Saône-et-Loire sur diverses gares du réseau d'Orléans.

Elle apportera, en outre, à son tarif spécial P. V. n° 7 les modifications suivantes :

a) Le barème du paragraphe 1-2° sera remanié de manière à ne pas donner aux grandes distances des prix supérieurs à ceux du 1° du même paragraphe ;

b) Sur la demande des intéressés, les gares de Chambéry et Gouhenans seront ajoutées à la liste des gares au départ desquelles le barème du 2° (a) du paragraphe I sera applicable ;

c) Le prix de 10 fr. pour le parcours de Gardanne à Moutiers-Salins sera maintenu en application dans les conditions fixées par le renvoi (g) pour le prix de 10 fr. de Valdonna à Moutiers-Salins.

Congrès national de la Fédération des mineurs de France - 1907

L'Echo des mines et de la métallurgie édition du 18/04/1907

Congrès national de la Fédération des mineurs de France à Denain : L'Unité minière n'a donc pu se faire, les syndicats de Montceau, Figeac, La Chapelle-sous-Dun, Decazeville, SainBel, Aubin, de la Loire, se sont joints au syndicat Broutchoux pour reconstituer l'Union fédérale des mineurs qui adhérerait à la Confédération générale du Travail

Dans l'après-midi, le congrès s'occupe des caisses de secours et accepte le rapport de la commission émettant le vœu que le Comité de répartition des secours soit élu par tous les adhérents et que le délai de présence nécessaire pour être éligible, soit réduit de 5 ans à un an dans la circonscription.

Il est donné lecture également d'un rapport sur le rôle des délégués mineurs pour lesquels on réclame toute liberté de descente dans la mine et de remontée à l'heure qui leur plaît.

Samedi matin, le Congrès entend le rapport de la commission sur les retraites ouvrières et adopte une motion en faveur du système de répartition contre le système de capitalisation.

La question du repos hebdomadaire pour les mineurs fait l'objet du rapport Bouchard qui lit également un rapport sur le suffrage universel en matière économique. Ce rapport émanant de la quatrième commission demande que les ouvriers soient considérés comme actionnaires en raison de leur travail et qu'ils aient par suite leur place dans les conseils d'administration.

Il exprime le vœu également que la création de deux syndicats dans la même exploitation soit interdite de même que l'immixtion des patrons dans les syndicats ouvriers.

Dans l'après-midi, après l'inévitable intermède de Broutchoux, un délégué du Centre vient se plaindre des mauvaises conditions d'exploitation de la mine de Bezenet; puis il s'engage une discussion à perte de vue sur l'attitude de la corporation vis-à-vis du militarisme.

La commission sur les prud'hommes mineurs demande qu'un ouvrier mineur ayant travaillé pendant trois ans, soit électeur prud'homme à 21 ans et que l'on puisse être élu à 30 ans après deux années de présence dans la mine.

La commission chargée d'examiner l'application de la loi sur les huit heures de travail est d'avis de protester auprès du gouvernement contre les anomalies de la loi et contre le

surnuméro imposé aux ouvriers; elle demande que tous les ouvriers du fond soient traités de la même manière et que les Compagnies subissent une forte amende pour chaque contravention sur simple rapport du délégué mineur.

Dans la séance de nuit le Congrès s'occupe des saisies-arrests et vote le projet de la Commission demandant la suppression des retenues; du salaire minimum dont le principe est adopté; du *Journal des Mineurs* qui sera transformé. Puis M. Bexant donne lecture du rapport moral et financier du Comité central.

Le Congrès s'est terminé comme il avait commencé sur la question Basly-Broutchoux. L'accord n'a pu se faire car les représentants de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais dans le Jury d'honneur n'ont pas voulu faire la lumière sur les accusations portées contre Broutchoux.

L'Unité minière n'a donc pu se faire, les syndicats de Montceau, Figeac, La Chapelle-sous-Dun, Decazeville, SainBel, Aubin, de la Loire, se sont joints au syndicat Broutchoux pour reconstituer l'Union fédérale des mineurs qui adhérerait à la Confédération générale du Travail.

Le prochain Congrès national aura lieu à Montceau-les-Mines.

COURS DU BRAI

On traite le brai à 40 fr. la tonne, Anvers, bonne qualité, livrable d'ici fin juin prochain. On a traité à 42 fr. pour 1908, livrable d'octobre prochain à fin mars suivant. Les producteurs de brai ne traitent pas facilement pour 1908, ils vont monter le prix de la brique et sont défilants. C'est ainsi qu'en Angleterre les prix se maintiennent très fermes à 25 sh. f. o. b. côté est et 24 sh. 6 côté ouest. Mais il ne faut pas se plaindre de ces cours qui sont grandement favorables à l'industrie des agglomérés.

tion 25 0/0, 16 0/0 de cendres et 18 à 30 0/0 de matières volatiles la jolie somme de Frs. . . 19 la tonne sur wagon à la mine avec 4 francs de transport et droits, soit 25 francs la tonne.

On avouera que cela constitue une belle majoration pour les industriels français.

Cette hausse a donc suivi depuis deux ans les étapes suivantes : 14 fr., 16 fr., 18 fr. et aujourd'hui 19 fr., soit 30 0/0 depuis un an et demi et le charbon est bien plus mauvais !!!

Que vont faire les Houillères françaises? On attend avec anxiété leur décision. Mais le moment est bon pour elles de conquérir définitivement toute la clientèle française.

F. L.

Congrès National de la Fédération des Mineurs de France

Le Congrès national de la Fédération des mineurs de France a tenu sa première séance mardi 9 courant dans la salle des fêtes de la mairie de Denain.

Après la nomination du bureau provisoire, il est procédé à la vérification des pouvoirs; les syndicats représentés appartiennent à toutes les régions minières de France; il y en a 45 ayant envoyé 74 délégués.

Dès le premier jour, il est visible que c'est la polémique engagée entre le vieux syndicat du Pas-de-Calais et la jeune Fédération syndicale qui va surtout occuper les congressistes.

M. Eyraud, secrétaire général du syndicat Basly ayant été nommé président, il est dès le mercredi matin pris à parti au sujet de la décoration que lui a octroyée M. Viviani; il y répond facilement et de suite on passe à l'examen de l'affaire

Basly Broutchoux. A ce sujet, on entend M. Griffon-Desreumaux, secrétaire général de la Confédération générale du Travail qui s'explique sur le refus d'accepter dans cette organisation la Fédération des mineurs tant que l'unité minière ne sera pas faite et que des modifications ne seront pas apportées à la Fédération des mineurs.

Après lui, la question Basly-Broutchoux, qui sera décidément l'obsession de ce congrès, est de nouveau soulevée jusqu'à ce que l'on s'entende enfin sur la constitution d'un jury d'honneur.

Jedi, après trois jours de discussions orageuses et stériles on commence cependant le travail du Congrès, non sans que dans la matinée les délégués n'aient eu à subir encore un discours Broutchoux.

On procède à la répartition des bureaux des différents syndicats dans les commissions qui auront à déposer un rapport sur les questions à l'ordre du jour.

Vendredi matin, sont examinées les questions des fiches d'embauchage et des conseils d'arbitrage. La commission propose la nomination de ces conseils dans toutes les Compagnies avec élection des délégués ouvriers à bulletins secrets. Ce rapport est adopté malgré des dissidents nombreux qui ne voudraient pas pour ces conseils la sanction légale, préférant l'action syndicale pour améliorer le sort des travailleurs.

Le rapport sur la nationalisation des mines qui revient dans chaque congrès est adopté, malgré l'opposition de certains membres qui réclament la Mine aux Mineurs, prétendant que les ouvriers seraient aussi bien exploités par l'Etat que par les Compagnies.

Le rapport de la commission sur les accidents du travail et maladies professionnelles concernant notamment l'amélioration des conditions de travail et de sécurité des ouvriers et l'augmentation des rentes attribuées aux veuves et aux orphelins des sinistrés et des victimes du travail, est adopté.

BAINS-DOUCHES

PAR LE

DOUCHEUR-COMPTEUR

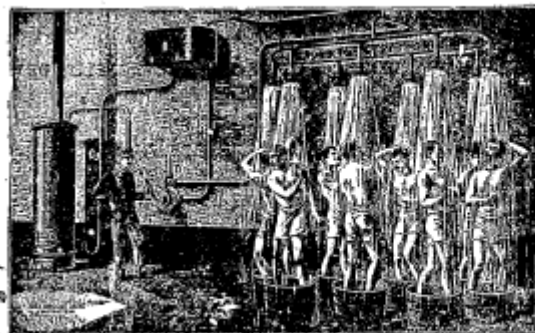
limitant la

CONSOMMATION D'EAU

Catalogue franco

MAISON DELAROCHE Aîné

Fondée en 1815



E. DELACOMMUNE, Succ^R, 22, Rue Bertrand, PARIS

Production en 1907

L'Echo des mines et de la métallurgie édition du 09/03/1908

L'Echo des Mines et de la Métallurgie paraît deux fois par semaine, le lundi et le jeudi.

Production et consommation houillère française en 1907

Nous avons déjà donné le chiffre global par bassin de la production houillère française en 1907. Nous allons rentrer dans quelques détails pour les principales compagnies minières de notre pays en dehors du Nord et du Pas-de-Calais. Voici la Loire par exemple :

	1907	1906
Roche-la-Molière et Firminy . . .	779.131	797.020
Montrambert et la Béraudière . . .	704.500	711.500
Mines de la Loire . . .	754.509	779.169
Houillères de Saint-Etienne . . .	626.266	577.994
Villeboisuf . . .	77.861	85.802
Le Cros . . .	71.770	80.504
La Chazotte . . .	234.122	268.105
Monthieux . . .	37.207	56.709
Saint-Chamond . . .	35.217	33.434
La Péronnière . . .	207.535	216.449
Houillères de Rive-de-Gier . . .	44.676	60.719
Mines de la Haute-Cappe . . .	58.900	57.905
Ban-la-Faverge . . .	6.528	8.849
Divers . . .	51.455	54.332
Totaux . . .	3.688.377	3.789.090

Toutes les compagnies ont subi une crise de main-d'œuvre qui a provoqué une diminution de la production. Les Houillères de Saint-Etienne seules font exception.

Voici les résultats des bassins du Gard et de l'Hérault :

	1907	1906
Grand'Combe . . .	769.300	768.940
Bessèges . . .	518.209	518.780
Rochebelle . . .	258.711	236.254
Tréllys et Palmesalade . . .	125.637	132.221
Portes et Sénéchas . . .	101.449	102.225
Lalle . . .	65.158	69.048
Compagnie de Mokta . . .	136.136	135.659
Nord d'Alais . . .	42.249	27.559
Compagnie de Graissessac . . .	245.280	220.979
— houillère de l'Hérault . . .	13.333	11.042

La situation en 1907 est à peu de chose près celle de 1906. Nous n'avons à signaler qu'une augmentation de 22.000 tonnes de la Compagnie de Rochebelle et l'avance que prend le Nord d'Alais avec une production de 42.249 tonnes. Cette Société, qui a eu des débuts longs et pénibles, avec ce chiffre prend place définitivement dans les exploitations houillères du Midi. Graissessac augmente sa production de 24.000 tonnes.

Dans les bassins du Centre nous avons la production suivante :

	1907	1906
Blanzy (Saône-et-Loire) . . .	1.567.000	1.510.000
Epinac . . .	156.448	156.319
Le Creusot, Montchanin, Long-pendu . . .	106.474	111.320
Perrecy . . .	53.130	44.024
La Chapelle-sous-Dun . . .	48.688	51.667
Commentry . . .	118.375	108.469

Les Ferrières . . .	80.000	83.700
Montvicq . . .	145.184	130.802
Bézenet et L'Ouche . . .	52.110	68.000
Doyet . . .	47.810	46.880
Saint-Hilaire . . .	34.462	30.518
La Courolle . . .	14.191	30.938
Les Plamores . . .	21.389	13.794
Deneuille . . .	14.749	15.481
Bert . . .	46.345	46.707
Fins-Noyant . . .	35.900	23.900
Decize . . .	152.068	149.459
Saint-Eloy . . .	229.700	220.000
La Bouble . . .	152.770	136.583
Messeix . . .	62.938	53.771
Singles . . .	2.098	1.684
La Combelle . . .	127.792	123.588
Charbonnier . . .	32.030	40.000
Grosménil . . .	82.723	82.245
La Taupe . . .	85.433	82.520
Mègecoste . . .	16.105	15.764
Marsanges . . .	32.863	32.318
Champagne . . .	120.640	117.185
Champleix . . .	6.118	5.792
Ronchamp . . .	215.658	227.249

Blanzy est toujours la grosse exploitation du Centre et le cauchemar des petites affaires qui rencontrent partout sa redoutable concurrence. Elle avance de 57.000 tonnes en 1907 et la plupart des autres mines suivent ce mouvement, mais de loin. La Bouble, cependant, gagne 16.00 tonnes. Fins-Noyant poursuit son développement et arrive déjà à 35.000 tonnes.

Voici les résultats du sud-ouest et, comme on le verra, la réduction d'extraction est générale : Concurrence et défaut de main-d'œuvre.

1908

L'Echo des mines et de la métallurgie édition du 14/05/1908

Lyon. — *Formation.* — Société anonyme des MINES DE LA CHAPELLE-SOUS-DUN ET DES MOURETS, S, République — 99 ans — 500.000 fr.

Production 1^{er} semestre 1908 et 1909

L'Echo des mines et de la métallurgie édition du 30/08/1909

moins bonne, la demande s'est ralentie et les mises en stock ont augmenté, comme on l'a vu plus haut. Au 1^{er} janvier 1909, les prix ont baissé de 1 franc par tonne pour les charbons industriels, de 1 franc à 1 fr. 50 pour les agglomérés, et de 1 fr. 50 à 3 francs pour les cokes.

« Les ventes et consommation de houille se sont élevées, en 1908, à 3.619.349 tonnes; sur ce nombre, 3 219.553 tonnes ont été vendues au commerce et aux chemins de fer d'intérêt général.

« Le prix moyen des charbons extraits, y compris les charbons de service, les charbons livrés aux ateliers d'agglomération ou de carbonisation et les charbons distribués gratuitement aux ouvriers, ressort à 18 fr. 95 et est supérieur de 1 franc environ à celui de 1907.

« Si on applique ce chiffre à la totalité du tonnage extrait, soit 3.668.732 tonnes, on trouve, pour la valeur totale des produits extraits en 1908 des mines de houille du département de la Loire, le chiffre de 69.444.629 francs contre 66.116.270 francs en 1907.

« Comme toujours, les industries de la Loire et du Rhône ont absorbé, en 1908, la majeure partie des charbons du bassin de Saint-Etienne et le marché des charbons dépend étroitement de l'activité de ces industries. Le développement des forces motrices hydrauliques aux dépens de la vapeur dans le Rhône et l'Isère crée dans ces deux départements des conditions peu favorables à l'importation des charbons de la Loire.

« Dans le département même de la Loire, les charbons du bassin de Saint-Etienne restent presque entièrement exclus du marché de Roanne qu'alimentent principalement les bassins de Saône-et-Loire et de l'Allier; Roanne est, en effet, à peu près à égale distance de ces trois bassins et la voie d'eau, dont ne peuvent profiter les charbons de Saint-Etienne, constitue un important avantage en faveur des charbons de Saône-et-Loire en particulier.

« Le tonnage expédié du bassin de Saint-Etienne vers le Nord, par la voie du canal de Roanne, reste toujours très faible et incomparablement moins élevé que le tonnage débarqué à Roanne.

« Les exportations des charbons de la Loire à l'étranger continuent à être assez réduites et ce ne sont que les qualités spéciales, surtout les charbons à gaz et les charbons de forge, qui peuvent dépasser la frontière. »

Voici maintenant la production des principales sociétés houillères des autres bassins français pour le premier semestre de l'année :

	1 ^{er} sem. 1909	1 ^{er} sem. 1908
Grand'Combe	399.008	405.510
Bessèges	256.914	264.698
Rochebelle	125.579	139.017
Nord d'Alais	23.780	25.773
Trélys	62.583	59.066
Portes et Sénéchas	41.068	50.700
Lalle	31.531	36.433
Gagnières	67.206	69.599
Total pour le Gard	1.008.777	1.053.838
Graissaisac	122.927	119.228
Blanzy	766.083	791.043
Schneider et Cie	56.810	49.992
Epinaç	79.953	77.531
La Chapelle-sur-Dun	20.216	22.429

Ronchamp	101.032	101.910
Abun	61.750	63.800
Bosmoreau	11.450	10.105
Faymoreau	16.125	14.868
Saint-Laurs	8.794	8.863
Commentry	66.413	61.866
Les Ferrières	39.140	40.930
Montvicq	76.309	73.239
Bézenet et l'Ouche	22.060	24.400
Doyet	22.700	23.010
Saint-Hilaire	12.690	15.035
Bert	17.545	19.535
Fins-Noyant	22.670	23.300
Decize	59.542	74.558
Saint-Eloy	106.230	115.280
La Boule	79.586	80.000
Messeix	33.538	38.868
La Combelle	56.160	63.940
Charbonnier	13.690	13.298
Grosménil	39.976	43.061
La Taupe	37.769	39.806
Champagnac	60.824	60.791

Four électrique. — Ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à la question des emplois du four électrique en métallurgie trouveront dans la revue bi-mensuelle le *Journal du Four électrique* et de l'*Electrolyse* tous les renseignements techniques, industriels et commerciaux leur permettant de se tenir constamment au courant des progrès des applications du four électrique. Abonnement 24 francs par an, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris, 9^e.

1910

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire août 1911

Un décret du 21 novembre 1910 a autorisé la réduction des périmètres des concessions de La Chapelle-sous-Dun et des Moquets. Cette réduction, présentée par les exploitants en application de la loi de finances du 8 avril 1910, a été accordée d'office.

Mr Coutelen ingénieur des mines - 1911

L'Echo des mines et de la métallurgie édition du 22/11/1911

INGÉNIEURS

NOMINATIONS

M. Drillon (St-Etienne 1899) a été nommé directeur de la *Darien Gold Mining Cy*, en remplacement de M. Luc (St-Etienne 1884) arrivé au terme de sa mission.

M. Coste (St-Etienne 1909) a été nommé ingénieur à la même Compagnie.

M. Zyromski (St-Etienne 1877) a été nommé ingénieur-conseil de la Société de Commentry-Fourchambault pour étudier notamment les installations de l'usine de Pont-à-Vendin.

Ont été nommés récemment :

MM.

Coutelen, ingénieur aux Mines de la Chapelle-sous-Dun.

Damon, ingénieur principal des Mines de Brassac.

Maréchet, ingénieur à la Société Franco-Espagnole, à La Carolina (province de Jaen).

Métais, ingénieur aux Mines d'Albi.

Comptes de l'exercice 1911

L'Echo des mines et de la métallurgie édition du 11/04/1912

Société des Mines de la Chapelle-sous-Dun. — Les comptes de l'exercice 1911, qui ont été approuvés par l'Assemblée générale du 18 mars, se soldaient par un bénéfice de 108.271 fr. 31, contre 141.930 fr. 56 pour l'exercice précédent. Après prélèvement de 4.000 francs pour redevance à l'État et divers amortissements, d'ensemble 17.048 fr. 57, il reste un bénéfice de fr. 87.222,74. En y ajoutant le reliquat des exercices antérieurs de 31.780 fr. 64, le total disponible ressort à 119.003 fr. 38.

Le dividende a été fixé à 25 francs par action, égal au précédent. Le Conseil a décidé également le remboursement de 25 francs par action sur le capital à une date qui sera fixée ultérieurement.

Eboulement de 1912

L'Humanité édition du 06/09/1912

Eboulement dans une Mine

Deux mineurs ensevelis

Mâcon, 5 septembre. — Un éboulement s'est produit aujourd'hui, aux mines de charbon de La Chapelle-sous-Dun. Deux ouvriers ont été ensevelis.

Les travaux de sauvetage sont poussés activement mais on désespère de retrouver vivants les deux malheureux. — *L'Information.*)

Comptes de l'exercice 1912

L'Echo des mines et de la métallurgie édition du 10/04/1913

Société des mines de la Chapelle-sous-Dun et des Moquets. — Les comptes de l'exercice 1912, qui ont été approuvés par l'Assemblée générale du 18 mars, se soldaient par un bénéfice de fr. 122.054,21 contre 108.271 fr. 31 pour l'exercice précédent. Après prélèvement de 4.000 francs pour redevances à l'État et divers amortissements d'ensemble 15.769,34, il reste un bénéfice de 102.284 fr. 97. En y ajoutant le reliquat des exercices antérieures de 14.003 fr. 38, le total disponible ressort à 116.288 fr. 35.

Le dividende a été fixé à 25 fr. par action, égal au précédent, sur lesquels un acompte de 12 fr. 50 a été payé le 1^{er} octobre dernier. Le Conseil d'administration a décidé également le remboursement de 25 francs par action sur le capital.

Le paiement du solde du dividende et le remboursement de 25 francs sur le capital s'effectuent depuis le 18 mars.

Mr Vasserot-Merle ingénieur des mines - 1913

L'Echo des mines et de la métallurgie édition du 13/10/1913

INGÉNIEURS

NOMINATIONS

M. de **Soubeyran**, que son état de santé oblige à mener une existence moins active, a demandé à être remplacé à la Compagnie de la Grand'Combe comme Ingénieur-Délégué. Le choix du Conseil pour le remplacer s'est porté sur M. **Fèvre**, la personnalité bien connue, ancien Ingénieur en chef au corps des Mines. D'ailleurs M. de Soubeyran ne quitte pas complètement la Compagnie de la Grand'Combe à laquelle il restera attaché comme Ingénieur-Conseil.

M. **Vasserot-Merle** (Saint-Etienne 1912), est nommé ingénieur aux mines de La **Chapelle-sous-Dun**.

Pierre Menu directeur des mines - 1913

L'Echo des mines et de la métallurgie édition du 27/10/1913

HAUTE-GARONNE

Société des Mines de Mèrignac. — En formation à Lyon, 1, rue Grenette. Objet : exploitation de la concession de Mèrignac pour plomb, zinc, cuivre, argent, pyrite de fer. Capital 4 million de francs, en actions de 100 fr. dont 4,500 d'apport attribuées avec 3,000 parts bénéficiaires plus 100.000 fr. espèces à M. Pierre Menu, directeur des mines de la **Chapelle-sous-Dun**, agissant ici comme seul gérant du Syndicat des mines de Mèrignac qui apporte le bénéfice d'une promesse de vente de la concession susdite et le matériel d'exploitation existant.

FLOTTMANN

MARTEAU-PERFORATEUR

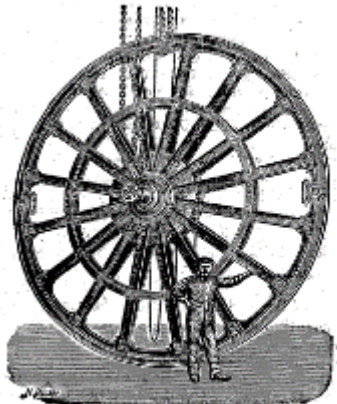
S'EMPLOIE PARTOUT

ATELIERS DE CONSTRUCTION
BUREAUX :
16 Rue Duret, PARIS

SUCCURSALES :
DOUAI, MARSEILLE, NANCY
ALGER, SEVILLE, MILAN



MATÉRIEL DES MINES L. GALLAND CHALON-SUR-SAONE



TREUILS à vapeur et à air comprimé, électriques et à pétrole.
POMPES à pétrole, à vapeur, à air comprimé et électriques.
VENTILATEURS de mines système "BORTIER", centrifuges à grand rendement.
COMPRESSEURS à air sec, à injection d'eau.
MACHINES A VAPEUR à cylindre "RIDER", à distribution par soupapes.
MACHINES D'EXTRACTION électriques, à vapeur.

MATÉRIEL D'EXPLOITATION
Mollettes, Cages, Parachutes, Chevalements, Balances, Culteurs, Wagonnets.
Monts-charge électriques et à vapeur

PRÉPARATION MÉCANIQUE DES MINÉRAIS
Broyeurs, Concasseurs, Cribles, Lavoirs

MACHINES A AGGLOMÉRER LES BRIQUETTES A BOULETS OVOÏDES

REMBLAYAGE HYDRAULIQUE

CHAUDIÈRES A VAPEUR

Spécialités : TREUILS, POMPES, VENTILATEURS, COMPRESSEURS, MOTEURS

Comptes de l'exercice 1913

L'Echo des mines et de la métallurgie édition du 07/05/1914

Mines de la Chapelle-sous-Dun et des Moquets.
— Les comptes de l'exercice 1913 se soldent par un bénéfice de fr. 93.101 62 contre fr. 122.054 21 l'an dernier.

En y ajoutant le reliquat des exercices antérieurs de fr. 10.265 50, le total ressort à fr. 99.367 12.

Le dividende a été fixé à 15 francs par action, égal au précédent.

Il a été voté un remboursement de 25 francs par action ce qui ramène le capital social de 500.000 à 300.000 francs, divisé en 2.000 actions de 150 francs chacune.

Les motifs de grève. — Un de nos confrères, l'*Aurore*, rapporte gaiement la scène suivante :

« *Le contremaître* (au patron). — Monsieur ! Monsieur ! tous les ouvriers sont en grève.

Le patron. — En grève ? Et de quoi, diable ! se plaignent-ils ?

Le contremaître. — Je n'en sais rien. Je vais m'informer. (Il sort.)

Cinq minutes plus tard.

Le contremaître (entrant). — Je me suis informé. Ils ne savent pas encore de quoi ils se plaignent. Ils attendent l'arrivée d'un monsieur qui doit le leur dire. »

Nous n'oserions, dit la *Réforme Economique*, nous porter garants de l'exactitude de l'anecdote, mais pour tous ceux qui suivent le développement du mouvement gréviste, il n'y a dans tout cela rien qui choque la vraisemblance. On garde peut-être plus soigneusement les apparences, mais, en fait, la plupart du temps, c'est de la sorte que les choses se passent.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
POUR LA FABRICATION DE LA DYNAMITE**
Procédés A. NOBEL
Paris 1889. — Deux médailles d'Or
SEULE MÉDAILLE D'OR DÉCERNÉE EN 1889 POUR LA DYNAMITE
SIÈGE SOCIAL : 67, Boulevard Haussmann, PARIS
USINES : à PAULILLES, près Port-Vendres (Pyrénées-Orientales).
à ABLON, près Honfleur (Calvados).

Dynamite-Gomme, pour roches très dures. — Dynamite n° 1 gélée, n° 1 gélatinée 1, à l'arméniaque, pour roches dures. — Dynamite n° 2, pour travail sous l'eau. — Dynamite n° 3 et 4, pour terrains moins résistants.

LAMPE A ACÉTYLÈNE "ÉTOILE"
pour MINES, TRAVAUX PUBLICS, etc.
— Brevet S. G. D. G. France et Étranger —
SOLIDITÉ - SIMPLICITÉ - SÉCURITÉ - LÉGÈRETÉ
Plus de 150.000 en fonctionnement

BECS A ACÉTYLÈNE
Etuils de Nettoyage pour Becs à Acétylène
J. MERCIER, ingénieur Civil des Mines, Constructeur - 17, Boulevard de Marseille, NANCY
Catalogue franco sur demande

Pierre Menu - 1914

L'Echo des mines et de la métallurgie édition du 09/04/1914

ISÈRE

Syndicat d'études du Marais de la Mure. — Société en formation au capital de 400,000 francs fondée par M. P. Menu, directeur des mines de la **Chapelle-sous-Dun**, pour l'étude et l'exploitation des gisements houillers se trouvant dans la concession du Marais de la Mure.

COULOIRS OSCILLANTS
MANUTENTION MÉCANIQUE
RAPIDE & ÉCONOMIQUE
DE TOUTS MINÉRAIS



MARTEAU PERFORATEUR 'ECLAIR'

PRÉCISÉ INST. MINES PARIS

**S^{te} G^{re} D'OUTILLAGE PNEUMATIQUE
ET DE SAUVETAGE — —
22 B^{is} de Grenelle. PARIS**

LAMPE de MINE à ACÉTYLÈNE "LE LION"
Brevetée S. G. D. G.
Pour MINES, TRAVAUX PUBLICS, CHANTIERS



P. MADERNI Père et C^{ie}
74, RUE TURBIGO — PARIS
MAISON FONDÉE EN 1895

Plus de **POINTEAU**, plus de **FERMETURE ÉTANCHE**, plus de garnitures, plus d'organes, etc., organes mécaniques ou délicats. Fonctionnement très simple et régulier, construction robuste.
Demandez notre Catalogue spécial.

Subventions industrielles - 1914

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire, avril 1914

N° 71.

Société civile des mines de La Chapelle et des
Moquets, à La Chapelle-sous-Dun..... 150 »

N° 72.

MM. Lancier, à Chalon-sur-Saône, et Gaugy, à
Remigny 30 »

Mme Vve Bonnefoy et M. Dutrey, à Remigny.. 54 »

N° 78.

Société civile des mines de La Chapelle et des
Moquets, à La Chapelle-sous-Dun..... 65 »

1917

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire, août 1917

CHEMINS VICINAUX

161

SERVICE GÉNÉRAL

Nous sommes chargé de la direction de carrières ouvertes pour la fourniture de matériaux d'empierrement destinés à la zone des armées.

Ces carrières, exploitées avec l'aide de la main-d'œuvre des prisonniers de guerre, sont les suivantes :

Carrière des Moquets, commune de La Chapelle-sous-Dun. — Expéditions journalières : 250 tonnes de porphyre.



**Vue de prisonniers allemands
à la carrière des Moquets**

1917

Journal officiel de la République française 23/11/1917

MINISTÈRE DE L'ARMEMENT ET DES FABRICATIONS DE GUERRE

Le ministre de l'armement et des fabrications de guerre,

Vu la loi du 29 avril 1916 ;
Vu l'arrêté du 8 août 1916 ;
Vu l'arrêté du 25 décembre 1916 ;
Vu l'arrêté du 20 janvier 1917 ;
Vu l'arrêté du 1^{er} février 1917 ;
Vu l'arrêté du 4 mars 1917,

Arrête :

Art. 1^{er}. — La liste des qualités de charbons dont les prix de vente maxima ont été fixés par l'arrêté du 8 août 1916, modifiés par l'arrêté du 25 décembre 1916 pour les charbons du Pas-de-Calais, par l'arrêté du 20 janvier 1917 pour le bassin de Saint-Etienne, rectifiés et complétés par l'arrêté du 1^{er} février 1917, ainsi que par l'arrêté du 4 mars 1917, est complétée comme suit :

Houilles et fines d'anhracite, majoration de 1 fr.

Société française d'exploitations houillères, mines d'anhracite de l'ouest de Graissessac :

Calibrés d'anhracite, majoration de 5 fr.

Houilles et fines d'anhracite, majoration de 1 fr.

Société des mines d'Albi, majoration de 1 fr.

Charbonnages du Centre (mines de charbonnier), majoration de 4 fr.

Houillères de Mégecoste, majoration de 4 fr.

Société des aciéries de France, mines d'Aubin, majoration de 2 fr.

Compagnie des produits chimiques d'Alais et de la Camargue, mines de Manosque et de Lincel, majoration de 8 fr.

Société anonyme des houillères et du chemin de fer d'Epinae, majoration de 2 fr. 50.

Société anonyme des mines de houille de la Chapelle-sous-Dun et des **Moquets**, majoration de 4 fr.

Société des mines de Montigné, majoration de 5 fr.

Pour les mines non dénommées au présent article et dont la production moyenne mensuelle pendant le premier semestre de 1917 a été inférieure ou égale à 1,000 tonnes, les majorations seront fixées par l'ingénieur en chef des mines de l'arrondissement minéralogique dont dépend l'exploitation.

Art. 4. — Les séries de prix indiquées aux articles 1^{er} et 2 et les majorations fixées par l'article 3 sont applicables aux livraisons faites depuis le 1^{er} octobre 1917.

Art. 5. — Le présent arrêté sera inséré au *Journal officiel*.

*Le ministre de l'armement
et des fabrications de guerre,*
LOUCHEUR.

1918

Journal officiel de la République française 19/12/1918

Art. 2. — Les séries de prix fixées au présent arrêté seront applicables aux expéditions qui seront faites à partir du 1^{er} janvier 1919.

Art. 3. — Le présent arrêté sera inséré au Journal officiel de la République française.

Paris, le 17 décembre 1918.

LOUCHEUR.

Le ministre de la reconstitution industrielle,

Vu la loi du 29 avril 1916 ;
Vu l'arrêté du 8 août 1916 ;
Vu l'arrêté du 25 décembre 1916 ;
Vu l'arrêté du 20 janvier 1917 ;
Vu l'arrêté du 1^{er} mars 1917 ;
Vu l'arrêté du 4 mars 1917 ;
Vu l'arrêté du 22 novembre 1917 ;
Vu l'arrêté du 31 décembre 1917 ;
Vu l'arrêté du 22 mars 1918 ;
Vu l'arrêté du 17 avril 1918 ;
Vu l'arrêté du 6 juin 1918 ;
Vu l'arrêté du 21 juin 1918 ;
Vu l'arrêté du 13 août 1918 ;
Vu l'arrêté du 19 septembre 1918 ;
Vu l'arrêté du 25 novembre 1918,

Arrête :

Art. 1^{er}. — Les prix de vente maxima des charbons, tels qu'ils résultent des arrêtés sus-visés, sont majorés provisoirement d'une manière uniforme pour toutes les sortes de char-

bons et pour toutes catégories, conformément au tableau ci-après, pour les mines ci-dessous désignées :

ARRONDISSEMENT D'ALAIS	Majoration par tonne.
<i>Bassin du Gard.</i>	fr. c.
Société houillère du nord d'Alais.....	11 50
Société anonyme des houillères de Rochebelle.....	7 "
Compagnie des mines de la Grand- Combe :	
Charbon	7 "
Agglomérés	11 "
Compagnie des mines de Gagnières...	10 "
Compagnie des mines, fonderies et forges d'Alais. — Mines de Tréllys..	7 "
Compagnie houillère de Bessèges.....	6 50
Mines de Cessous.....	5 50

Bassin de l'Hérault.

Compagnie de quatre mines réunies de Graissessac.....	6 50
--	------

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

Bassin de Valenciennes.

Mines de Béthune, Nœux, Bruay, Marles, Ferfay-Cauchy, Ligny-lès- Aire, la Clarence, Vendin-lès-Bé- thune.....	5 50
--	------

ARRONDISSEMENT DE CHALON-SUR-SAÔNE

Bassin des Vosges méridionales.

Société des houillères de Ronchamp...	6 50
---------------------------------------	------

Bassin de la Bourgogne.

Société anonyme des mines de houille de la Chapelle-sous-Dun et des Mo- quets.....	6 25
Société anonyme des mines de houille de Blanzay :	
Charbon	6 50
Agglomérés	9 "
Compagnie des mines de Perrecy.....	6 50
Société anonyme des houillères et du chemin de fer d'Epinauc.....	8 50
Schneider et C ^e . — Houillère du Creu- sot.....	12 50

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

Bassin de Commentry.

Compagnie des forges de Châtillon- Commentry et Neuves-Maisons :	
Houillère de Ferrières.....	6 "
Houillère de Noyant	16 "

Bassin de Saint-Eloy.

Compagnie des forges de Châtillon- Commentry et Neuves-Maisons. — Houillère de Saint-Eloy.....	5 "
--	-----

1918

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire, août 1918

SERVICE GÉNÉRAL

Nous sommes chargés de la direction de l'exploitation de carrières ouvertes pour fournitures de matériaux d'empierrement destinés à la zone des armées.

Ces carrières sont exploitées avec l'aide d'ouvriers civils et la main-d'œuvre d'ateliers de T. P.

Carrière des Moquets (commune de La Chapelle-sous-Dun). — Expédition journalière, 250 tonnes en moyenne. Matériaux : porphyre.

1919

L'Humanité édition du 03/08/1919

CHEZ LES MINEURS

Veut-on provoquer une nouvelle grève ?

Un mécontentement très vif règne parmi les travailleurs du sous-sol. Sournollement MM. les exploitants accumulent des provocations à l'adresse des mineurs en résistant à l'application de la sentence arbitrale du ministre du travail ou en l'interprétant d'une façon fantaisiste.

Qu'on en juge par la lettre suivante adressée aux ministres compétents par le bureau de la Fédération des travailleurs du sous-sol :

*A Messieurs les ministres de la re-
constitution industrielle et de la
prévoyance sociale.*

Messieurs,

Le bureau de la Fédération nationale des travailleurs du sous-sol a l'honneur de vous informer que depuis la reprise du travail, le 11 juillet écoulé, il ne se passe presque pas de jours sans que, des divers centres miniers il arrive au bureau fédéral d'énormes plaintes émanant des syndicats locaux, contre la mauvaise volonté qu'apportent les exploitants, tant dans l'application de la journée de huit heures (Loi Durafour) qu'en ce qui regarde la sentence arbitrale ministérielle et la promesse, cependant formelle, qu'aucun ouvrier ne serait renvoyé pour fait de grève.

C'est ainsi qu'à Carmaux (Tarn), Champagnac-les-Mines (Cantal), Bully, Janon-Terreiroire (Loire), mine de Ferrières (Allier), la loi de huit heures est systématiquement violée par les exploitants.

En d'autres endroits, comme à Jumeaux, mines de la Combelle (Puy-de-Dôme), on impose sans motif plausible un chômage forcé à une trentaine d'ouvriers ; à Singes, même département, les trois quarts du personnel sont lock-outés, la direction répond dédaigneusement aux délégués du syndicat qu'elle reprendra ces ouvriers lorsqu'il lui plaira ;

A la Chapelle-sous-Dun (Saône-et-Loire), le secrétaire du syndicat est congédié sans motif plausible ;

A Chizeuil-Chalmoux, même département, l'exploitant se livre sur son personnel à un triage fantaisiste en mettant à la porte de la mine les ouvriers qui ne lui plaisent pas ;

1919

L'Humanité édition du 19/06/1919

EN SAONE-ET-LOIRE

Le chômage est toujours général dans les mines de Montceau-les-Mines, Epinac, Perrecy-les-Forges, La Chapelle-sous-Dun.

Le calme est complet. — (*Havas*).

Production en 1921

L'Echo des mines et de la métallurgie édition du 20/01/1922

PRODUCTION HOUILLÈRE FRANÇAISE en 1921

Nous avons dit que la production houillère française en 1921 était estimée à 29 millions de tonnes contre 25 millions en 1920. Nous allons maintenant entrer dans le détail de la production par Compagnies houillères :

Mines de Lens. — Alors qu'en 1920 l'extraction était quasi nulle (3.154 t.), cette Compagnie a sorti, en 1921, 107.461 tonnes de charbon, chiffre très faible sans doute, mais combien intéressant pour ceux qui ont vu « le désert de Lens » après la guerre.

Mines de Liévin. — 1921 a vu à nouveau sortir du charbon fût, qui, en 1920, n'en avait sorti que 3.914 t.

les **USINES GALLAND** de Chalon-s.-Saône

FONDÉE EN 1920

L. PAUL-DURAND, Successeur

construisent tout le

MATÉRIEL DE MINES

MACHINES D'EXTRACTION - TREUILS

POMPES - VENTILATEURS - COMPRESSEURS

CONCASSEURS - BROyeurs - CRIBLES - PRESSES à BRIQUETTES et à BOULETS - DOSEURS - MALAXEURS
FOURS SÈCHEURS - TABLES de TRANSPORT et de TRIAGE - LAVOIRS, etc.

MATÉRIEL D'EXPLOITATION : CHEVALEMENTS, MOULETTES, GARES, BERLINES, BENNES, TAQUETS, HACHEUSES, etc.

APPAREILS de LEVAGE et de MANUTENTION : GRUES, PORTS ROULANTS, PALANS, ÉLEVATEURS, TRANSPORTEURS, CHAINES à GODETS

INSTALLATIONS GÉNÉRALES : DE SIÈGES D'EXTRACTION

USINES D'AGGLOMÉRATION, BRIQUETTES à BOULETS
POUR LA PRÉPARATION DES CHARBONS & MINÉRAUX

MAISON à PARIS, 77, Rue de Prony, 77 - Téléph. Wagram 94-54 et 62-24

Les deux Compagnies houillères de Lorraine : *Petite-Rosselle* et *Sarre-et-Moselle* font un tonnage qui les classent parmi les plus importantes de France. *Petite-Rosselle* (de Wendel) a extrait en 1921, 2.021.370 t. contre 1.688.914 t. en 1920. *Sarre-et-Moselle*, 1.280.190 t., contre 1.082.622 t. En outre, cette dernière a fabriqué 22.247 t. de coke, contre 55.185 t. en 1920. La cokerie est arrêtée depuis le 30 juin dernier.

Mines de Blanzy. — L'extraction a été de 1.816.750 t. en 1921, contre 1.680.000 t. en 1920 et la fabrication d'agglomérés de 191.192 t., contre 184.877.

Houillères de Decize. — 191.182 t. en 1921, contre 140.221 en 1920.

Houillères de Saint-Eloy. — Ce groupe, qui appartient à la Société de Châtillon-Commentry, comprend *Saint-Eloy*, *Les Ferrières* et *Noyant*. *Saint-Eloy* a produit 193.300 t. de charbon en 1921 contre 192.500 t. en 1920 et 10.816 t. d'agglomérés, contre 3.607. *Les Ferrières*, 65.100 t. de charbon en 1921, contre 61.700 t. en 1920. *Noyant*, 54.600 t., contre 55.500 t.

Mines de Bert. — 38.870 t. en 1921, contre 38.233 t. en 1920.

Mines de La Chapelle-sur-Dun. — 34.108 t. en 1921, contre 33.382 t. en 1920.

Houillères de Ronchamp. — 100.501 t. de charbon, contre 93.130 t. en 1920. Cette Société a en outre fabriqué 10.596 t. de coke avec le charbon de Ronchamp et 6.761 t. avec du charbon venu du dehors, soit 17.358 t. en 1921, contre 14.504 t. en 1920.

Houillères de la Haute-Loire. — 128.797 t. de charbon en 1921, contre 121.480 t. en 1920, et 13.200 t. d'agglomérés, contre 15.857 t. en 1920.

1922

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire, août 1922

Les concessions de houille actives sont :

NOM	Étendue		PROPRIÉTAIRE
	hect.	a.	
Blanzey-Montceau.....	7.192		Société anonyme des Mines de Blanzey.
Le Creusot.....	6.211		Schneider et C ^{ie} .
Perrecy-les-Forges.....	3.929	18	Compagnie des Mines de Perrecy.
Neuvy-Granchamp.....	1.444		Hauts fourneaux de Chasse.
Sully.....	1.758		Société anonyme des Houillères et du Chemin de fer d'Épinac.
Pauvray.....	1.048		— —
Épinac.....	3.435		— —
Moloy.....	475	79	— —
La Chapelle-sous-Dun....	272		Société anonyme des Mines de la Chapelle-sous-Dun et des Moquets.
Les Moquets.. ..	102		— —

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire, août 1922

Mines de La Chapelle-sous-Dun.

Les deux concessions de La Chapelle-sous-Dun et des Moquets, propriété de la Société des Mines de La Chapelle-sous-Dun (siège social : Lyon, 8, rue de la République), exploitent un petit îlot houiller dans le quartier sud-est du département.

On y compte un seul puits d'extraction, le puits Comte-Granchamp, servant également d'entrée d'air aux trois recelles, 225, 158 et 106, la sortie d'air étant assurée par le puits du Manège. Un quartier indépendant, la Fendue, exploite la grande couche près des affleurements.

Une petite cuvette isolée, limitée aux porphyres et granits tel est le bassin de La Chapelle dont le faisceau houiller productif comprend : une grande couche de 4 à 5 mètres d'épaisseur, donnant un charbon flambant d'assez bonne qualité, et, plus inférieurement, 4 petites couches, dites Conchalon, Henriette, Brancilly et Gore, fournissant,

sur des épaisseurs variant de 1 mètre à 1 m. 50, un charbon plus nerveux.

La grande couche donnant le meilleur charbon avec la plus grande puissance a fourni, comme auparavant, la plus forte proportion de l'exploitation totale, environ 50 %; proportion légèrement inférieure à celle de 1920, en raison d'un incendie, déclaré en mai, qui amena l'arrêt partiel de l'exploitation à l'étage supérieur; l'incendie, maîtrisé en fin d'année, semble en voie de décroissance, ce qui rendra plus productive la recette 225.

En couche Conchalon, il n'a été effectué aucun travail.

La couche Henriette, précédemment délaissée, a fourni 9 % de la production totale, et Brancilly 10 %.

Le restant de l'extraction a été donné par la couche Gore, dont le pourcentage de la production d'ensemble a atteint 31 %.

Les travaux de la grande couche, gênés par le feu, ont été reportés dans les petites couches d'où rendement inférieur et production totale de 34,824 tonnes de charbon, sensiblement inférieure à celle de l'année précédente.

Une notable partie de la production, plus de 30 %, est consommée sur place par les chaudières de la mine; le problème de l'épuisement des eaux, fort abondantes en temps normal, en raison du voisinage du Sornin, passant sur l'exploitation même, à proximité des affleurements, a été résolu aisément grâce à la sécheresse persistante de 1921.

Aucune installation nouvelle n'a été faite à la mine de La Chapelle : on a simplement relié, par voie ferrée extérieure, l'orifice du quartier de la Fendue avec la plate-forme des ateliers de criblage et lavage.

1922

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire, août 1922

Durée de la journée de travail. — La durée de la journée de travail est réglée par la loi du 23 avril 1919 pour les ouvriers du jour, par celle du 24 juin 1919 pour les ouvriers du fond. L'application de ces lois n'a offert aucune difficulté.

Rendement. — Pour toutes les mines, Epinac et La Chapelle exceptées, on peut observer une notable amélioration du rendement global et particulièrement du rendement de l'ouvrier du fond. Cette amélioration est surtout sensible à la mine du Creusot, et, d'une moindre manière, à la mine de Blanzÿ.

Dans la mine de *La Chapelle-sous-Dun*, en grande-couche, étage 225, un feu s'est déclaré à la suite de l'établissement d'un court-circuit d'aérage, ce feu n'est pas encore éteint; il n'a donné lieu à aucun accident.

Explosifs. — Seule la houillère de La Chapelle-sous-Dun emploie la poudre noire au charbon; cette houillère étant très humide et non grisouteuse, cet usage y est toléré.

1923

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire, août 1923

Les concessions de houille actives sont :

NOM	Étendue	PROPRIÉTAIRE
	hect. a.	
Blanzv-Montceau.....	7.192	Société anonyme des Mines de Blanzv.
Le Creusot..	6.211	Schneider et C ^{ie} .
Perrecy-les-Forges	3.929	Compagnie des Mines de Perrecy
Neuvy-Granchamp.....	1.444	Hauts fourneaux de Chasse..
Sully et extension.....	2.073	Société anonyme des Houillères et du Chemin de fer d'Épinac.
Pauvray.... ..	1.048	— —
Épinac... ..	3.435	— —
Moloy..... ..	475	— —
La Chapelle-sous-Dun.....	272	Société anonyme des Mines de la Chapelle-sous-Dun et des Moquets.
Les Moquets	102	— —
La Dheune	741	Société des charbonnages de la Dheune
Vellerot..... ..	895	Société des Mines de Vellerot....

Production en 1923

L'Echo des mines et de la métallurgie édition du 01/02/1924

PRODUCTION HOUILLÈRE FRANÇAISE en 1923

(Suite)

Gie des mines d'Anzin. — L'extraction totale pour l'année 1923 a été de 2.712.817 tonnes environ, contre 2.284.758 t. en 1922. Au cours de l'année, cette compagnie a achevé presque complètement les travaux de reconstitution de ses différents sièges, mis en route la grande Centrale de Thiers, rétabli ses lavoirs. Bref, tout les fosses ont repris leur extraction normale et certaines sont même en augmentation. L'écart entre la production actuelle et celle de 1913 n'est plus que de 700.000 tonnes.

Gie des mines de Marles. — La production de Marles a été de 2.274.188 t. de houille en 1923, contre 1.837.409 t. en 1922.

Gie des mines de La Péronnière. — L'extraction a atteint 91.441 t. en 1923 et la fabrication d'agglomérés 53.918 t., contre respectivement 88.789 t. de charbon et 61.326 t. d'agglomérés en 1922.

Gie des mines de Villebœuf. — Production de houille, 115.285 t. en 1923 contre 117.271 t. en 1922. La fabrication d'agglomérés a fourni 34.758 t. contre 34.314 t.

Sté des mines de La Chapelle-sous-Dun. — Cette exploi-

tation a atteint 27.852 t. pour sa production en 1923, contre 29.745 t. en 1923.

Gie des mines d'Aniche. — L'extraction de 1923 qui a atteint 2.329.923 % de les derniers celui d'avant Aniche et été sur un on peut s'1913 tant p mérés.

PERFECTIO

Breveté S.G

Le nomb mécanisme minimum d dement par canisme éta est réduit a

Le propri France s'en moyennant

Pour tous FRÈRES, Ing qui transme

Pioche pneumatique pour Mineurs

TITAN

Hooghwinkel & Nathan

161, Faubourg Saint-Honoré

Téléph. :
ÉLYSÉES 04-17

PARIS - VIII*

Adr. Télégr. :
INGENHEIRONE

Notre

Pioche à air comprimé

brevetée en Allemagne, et brevets demandés pour l'étranger

augmente le rendement

demande moins d'efforts à l'ouvrier

consomme très peu d'air

rend possible l'extraction de veines très basses

et est avant tout bien maniable

A V A N T A G E S :

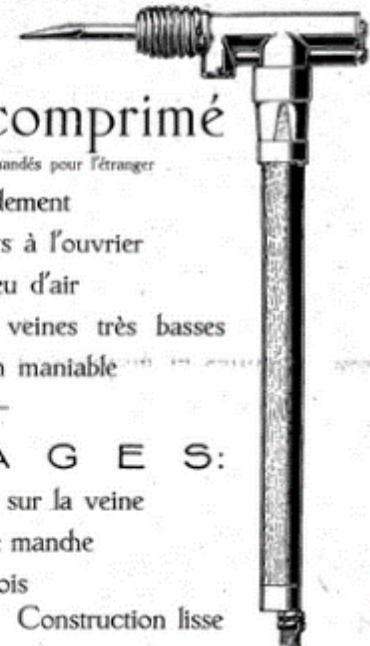
Travaille en l'appuyant sur la veine

Sortie de l'air par le manche

Manche en bois

Poids minime

Construction lisse



Grève en 1923

L'Humanité édition du 13/03/1923

Grève à La Chapelle-sous-Dun

Charolles, 12 mars. — Les mineurs de la Chapelle-sous-Dun, canton de la Clayette, avaient décidé de demander à la Compagnie une augmentation de salaire de 20 p. 100 en raison de la hausse constante du coût de la vie.

Une entrevue eut lieu hier entre les délégués des mineurs et les représentants de la Compagnie. Ces derniers n'ayant offert que 10 p. 100 d'augmentation sur les salaires actuels, la grève générale a été déclarée. Elle a commencé effectivement ce matin. — (*Havas.*)

Grève en 1923

L'Humanité édition du 16/03/1923

DES VICTOIRES

Les **mineurs de la Chapelle-sous-Dun**, en grève pour une augmentation de salaires de 20 pour cent, viennent d'obtenir satisfaction.

Les « **gamins** » **verriers du Mont**, près Saint-Etienne, en grève pour une augmentation de 2 francs par jour, ont obtenu satisfaction.

1924

L'Humanité édition du 07/08/1924

NOUVEAUX CONFLITS

Les ouvriers mineurs de la Chapelle-sous-Dun ayant réclamé leur charbon personnel à prix réduit, la direction n'a pas fait droit à leur demande.

Devant ce refus, les ouvriers ont décidé de faire grève aujourd'hui s'ils n'obtiennent pas entière satisfaction. (Havas.)

1924

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire, août 1924

Remblayage. — L'exploitation a lieu dans toutes les mines de charbon et dans celle de pyrite de Chizeuil par remblais complets; toutefois, dans un panneau limité de la couche mince de Brancilly à La Chapelle-sous-Dun, l'exploitant a été autorisé à procéder par piles de remblais alter-

nant avec des piles de bois, par suite de difficultés locales d'amenée de remblais venant du jour.

A la mine de schistes d'Autun, le remblayage n'est pas systématique; on le réalise dans les couches minces avec les produits du havage; dans les couches puissantes non barrees l'exploitation par chambres et piliers ne comporte pas de remblayage.

Les remblais mis en place par tonne de produit extrait sont indiqués ci-dessous :

Désignation des exploitations	Remblais mis en place	Remblais introduits
	par tonne extraite	
	mètres cubes	mètres cubes
Blanzey	0,598	0,288
Epinac	0,446	0,292
Perrecy	0,405	0,367
Le Creuzot	0,821	0,588
La Chapelle-sous-Dun	0,495	0,282
La Dheune	0,225	
Moyenne des houillères	0 574	0,293
Chizeuil	0,273	0,186

1925

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire, 1926

Amodiation. — La Société des charbonnages de la Dheune s'est substituée, en octobre 1925, à la Société des Mines de La Chapelle-sous-Dun et des Moquets pour l'exploitation des concessions de La Chapelle-sous-Dun et des Moquets. Le contrat d'amodiation n'était pas encore signé au 31 décembre.

Grève en 1927

L'Humanité édition du 27/06/1927

Grève de mineurs à Chapelle-sous-Dun (Saône-et-Loire).

Les ouvriers mineurs de la Chapelle-sous-Dun (Saône-et-Loire) se sont mis en grève (Radio).

1928

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire, octobre 1928

RAPPORT DE M. L'INGENIEUR DES MINES

CHAPITRE PREMIER

MINES CONCÉDÉES

Etat des mines concédées.

Au 31 décembre 1927, le département de Saône-et-Loire comprenait 41 concessions de mines se répartissant ainsi qu'il suit :

a) Houille.

BASSINS	Nombre de Concessions		
	actives	inac- tives	Total
Blanzv et Creusot.....	5	8	13
Forges.....	»	1	1
Epinac et Autun.....	4	1	5
La Chapelle-sous-Dun.....	2	»	2
Total.....	11	10	21

Les concessions actives sont les suivantes :

NOMS	Etendue	PROPRIÉTAIRES
	ha.	
Blanzv-Montceau.....	7.492	Sté Anon. des Mines de Blanzv.
Le Creusot.....	6.211	Schneider et Cie
Perrecy-les-Forges.....	3.929	Cie des Mines de Perrecy
La Dheune.....	741	Sédes Charbonnages de la Dheune
Vellerot.....	893	id.
Epinac.....	3.435	Sté Anonyme des Houillères et du ch. de fer d'Epinac
Sully.....	2.073	id.
Pauvray.....	1.048	id.
Moloy.....		id.
	473	Sté Anon. des Mines de la Cha-
La Chapelle-sous-Dun....	272	pelle-sous-Dun et des Moquets
Les Moquets.....	402	id. id.

Amodiation. — La Société des Charbonnages de la Dheune s'est substituée en octobre 1925, avec contrat du 1^{er} juillet 1926, à la Société des Mines de La Chapelle-sous-Dun et des Moquets pour l'exploitation des concessions de La Chapelle-sous-Dun et des Moquets. L'approbation administrative de cette amodiation est à l'instruction.

Production. — Le tableau ci-dessous donne par exploitation actuellement active la production pendant l'année 1913, année normale d'avant-guerre, l'année 1926 et l'année 1927. Il s'agit de production nette, déchets de criblage et de lavage déduits, consommation des mines comprise.

EXPLOITATIONS	Productions en Tonnes		
	1913	1926	1927
Blanzv-Montceau.....	1.838.000	2.251.259	2.234.814
Epinac, Sully, Moloy, Pauvray	191.573	242.835	250.268
Le Creusot.....	61.723	68.793	64.879
Perrecy-les-Forges.....	66.290	57.150	62.481
La Dheune-Vellerot.....	»	30.481	21.938
La Chapelle-s-Dun, les Moquets	41.869	22.715	25.689
	2.199.457	2.672.935	2.660.069

1928

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire, octobre 1928

moyenne et grande. Dans les couches minces des mines de la Dheune et dans la couche Brancilly, à La Chapelle-sous-Dun, la tenue du toit a, jusqu'à présent, permis de ne faire que des piliers de remblais avec le rocher abattu dans l'exploitation et dans les traçages. Les piliers de remblais sont complétés, le cas échéant, par des piliers de bois.

descenderie. Aux mines de La Chapelle, l'étage 225 est en cul-de-sac depuis que des feux violents survenus en 1926 ont nécessité l'obturation de l'ancien circuit d'aérage; des dépilages aérés par ventilateur soufflant ont été tolérés pendant l'année 1927 à cet étage à titre tout à fait exceptionnel pour ne pas faire obstacle à la reconstitution lente de cette mine; des travaux au rocher ont d'ailleurs été entrepris simultanément pour rétablir un circuit d'aérage; leur progression a été arrêtée en septembre 1927 par les dégagements de fumées survenus dans les dépilages. Enfin, aux mines de Blanzv, dans le quartier à feux du puits Lucy, la violence des feux a imposé pour le dépilage d'une tranche horizontale d'étendue limitée l'emploi d'une méthode de défournement progressive par recoupes successives à partir d'une galerie en cul-de-sac aérée par ventilateur.

Le courant d'air général des mines de La Chapelle a été sensiblement amélioré à partir du 1^{er} octobre par l'achèvement du relevage du retour général à 158 qui, depuis 1925, était éboulé sur plus de la moitié de son parcours. En fin d'année, un percement entre l'étage 106 et l'étage 158 a amélioré l'aérage du quartier Brancilly.

NOMS	Éten- due	PROPRIÉTAIRES
	ha.	
Blanzv-Montceau.....	7.192	Sté Anon. des Mines de Blanzv.
Le Creusot.....	6.211	Schneider et Cie
Perrecy-les-Forges.....	3.929	Cie des Mines de Perrecy
Epinae.....	3.435	Sté Anonyme des Houillères et du ch. de fer d'Épinae
Sully.....	2.073	id.
Moloy.....	475	id.
La Chapelle-sous-Dun....	272	Sté Anon. des Mines de la Cha- pelle-sous-Dun et des Moquets
Les Moquets.....	102	id. id.

Les concessions de la Dheune et Vellerot (Société des Charbonnages de la Dheune) et de Pauvray (Société des Houillères et du Chemin de fer d'Epinae) ont cessé toute activité dans le courant de 1928.

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire, octobre 1929

Amodiation. — La Société des Charbonnages de la Dheune s'est substituée, en octobre 1925, avec contrat du 1^{er} juillet 1926, à la Société des Mines de La Chapelle-sous-Dun et des Moquets pour l'exploitation des concessions de La Chapelle-sous-Dun et des Moquets. L'approbation administrative de cette amodiation est à l'instruction.

1929 (suite)

a) Mines de houille.

Production. — Le tableau ci-dessous donne, par exploitation active en 1928, la production pendant l'année 1913, année normale d'avant-guerre, l'année 1927 et l'année 1928. Il s'agit de production nette, déchets de criblage et de lavage déduits, consommation des mines comprises :

EXPLOITATIONS	Productions en Tonnes		
	1913	1927	1928
Blanzv-Montceau.....	1.838.000	2.234.814	2.231.656
Epinac, Sally, Moloy, Pauvray	191.573	250.268	234.461
Le Creusot.....	61.725	64.879	56.390
Perrecy-les-Forges.....	66.290	62.481	55.804
La Dheune-Vellerot.....	"	21.938	2.404
La Chapelle-s-Dun, les Moquets	41.869	23.689	24.759
	2.199.457	2.660.069	2.605.474

La production annuelle est en baisse plus ou moins sensible dans toutes les exploitations; pour l'ensemble du département, la différence avec l'année précédente est de 55.000 tonnes environ, soit 2,06 p. 100.

Rapports et délibérations du
conseil général de Saône-et-
Loire, octobre 1929

1931

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire, octobre 1931

Concessionnaires	Exploitation	Production nette	Nombre moyen d'ouvriers inscrits	Puits d'extraction en activité	Puits de service en activité	Puits en préparation
		tonnes				
Blanzay, Montceau, Perre- cy-les-Forges	Société anonyme des Mines de houille de Blanzay à Montceau-les-Mines	2.343 099	9 906	12	10	3
Epinaç, Sully, Moley.....	Société anonyme des Houillères et du chemin de fer d'Epinaç à Epinaç-les- Mines	232.218	1 515	4	3	0
Le Creusot	MM. Schneider et C ^{ie} au Creusot.....	54 927	231	1	1	0
La Chapelle-sous-Dun, Les Moquets	Société anonyme des Mines de houille de la Chapelle-sous-Dun et des Moquets, à La Chapelle-sous-Dun	5 872	48	1	1	0
	Totaux	2 636.116	11.700	18	15	3

Par acte notarié du 17 avril 1930, M. Thion, ingénieur civil des Mines, a acheté les concessions de La Chapelle-sous-Dun et des Moquets; il en a ensuite fait apport à la Société anonyme des Houillères de La Clayette dont il est un des fondateurs; l'autorisation de ces mutations de propriété est en instance; l'instruction par le service local a été achevée en 1930.

Les difficultés financières dans lesquelles se débattait la Société des Mines de Houille de La Chapelle-sous-Dun et des Moquets se sont aggravées dès le début de l'année; l'augmentation des stocks ayant rendu aiguë la crise de trésorerie et l'importance de la créance de la Société d'Etudes d'Exploitations minières empêchant de trouver d'autres prêteurs, après plusieurs essais de vente infructueux, tout travail au fond a été arrêté le 22 mars dans les concessions de La Chapelle-sous-Dun et des Moquets; quelques ouvriers ont été gardés au jour pour la liquidation du stock; au 31 décembre, tout était terminé.

1931

Rapports et délibérations du conseil général de Saône-et-Loire, septembre 1932

Par pétition non datée, enregistrée à la Préfecture de Saône-et-Loire le 14 avril 1931, l'Administrateur délégué de la Société des Charbonnages de la Dheune a demandé à renoncer aux concessions de mines de houille de la Dheune et de Vellerot; cette demande est à l'instruction.

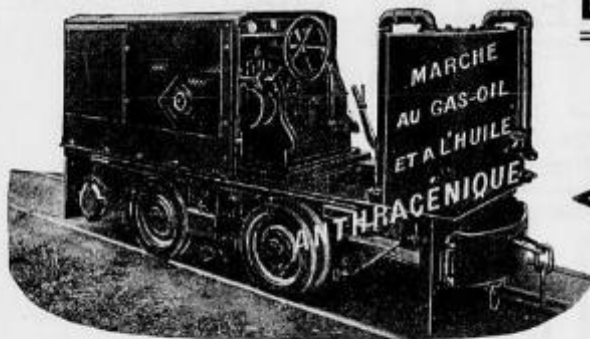
Les mutations de propriété résultant de l'acquisition par M. Thion des concessions de mines de houille de La Chapelle-sous-Dun et des Moquets et de l'apport qu'il en a fait à la Société anonyme des Houillères de La Clayette ont été autorisées par décret du 28 mars 1931.

Liquidation de la Sté des mines - 1935

L'Echo des mines et de la métallurgie édition du 20/04/1935

RHONE

Sté des Mines de la Chapelle Sous-Dun et des Moquets. — Une récente assemblée extraordinaire a prononcé la liquidation de cette société dont le siège est à Lyon, 130, cours Charlemagne et donné tous pouvoirs au conseil pour le choix des liquidateurs.



Locomotive Diesel Montania de Mines
Type LD7 — 20 CV
Agrée pour les mines grisouteuses et poussiéreuses
par le Ministère des Travaux Publics

LOCOMOTIVES DIESEL "MONTANIA"



SOCIÉTÉ de VENTE du MATÉRIEL ORENSTEIN & KOPPEL

114, Avenue des Champs-Élysées — PARIS

COLIS EXPRESS
TRANSPORT PAR TRAINS
EXPRESS OU RAPIDES, LIVRAISON
MÊME LE DIMANCHE

aussi vite qu'une lettre

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

1942 : Projet de reprise par la Société d'Électro-Chimie d'Ugine



Rapport du BRGG

SECRÉTARIAT D'ÉTAT
A LA
PRODUCTION INDUSTRIELLE

BUREAU DES RECHERCHES
GÉOLOGIQUES ET GÉOPHYSIQUES

44, rue de Lille
PARIS (VII^e arr^t)

Téléphone : LITtré 48-25

Paris, le 16 Mars 1942

RAPPORT sur le BASSIN HOUILLER de la CHAPELLE-sous-DUN

Comme suite aux observations de M. Blum-Picard dans sa note de 1941 sur l'exploitation des gisements français inexploités ou peu exploités, le Bureau des Recherches Géologiques et Géophysiques (B.R.G.G.) a étudié le projet de reprise de la partie Nord du Bassin houiller de La Chapelle-sous-Dun formulée par la Société d'Électro-Chimie d'Ugine.

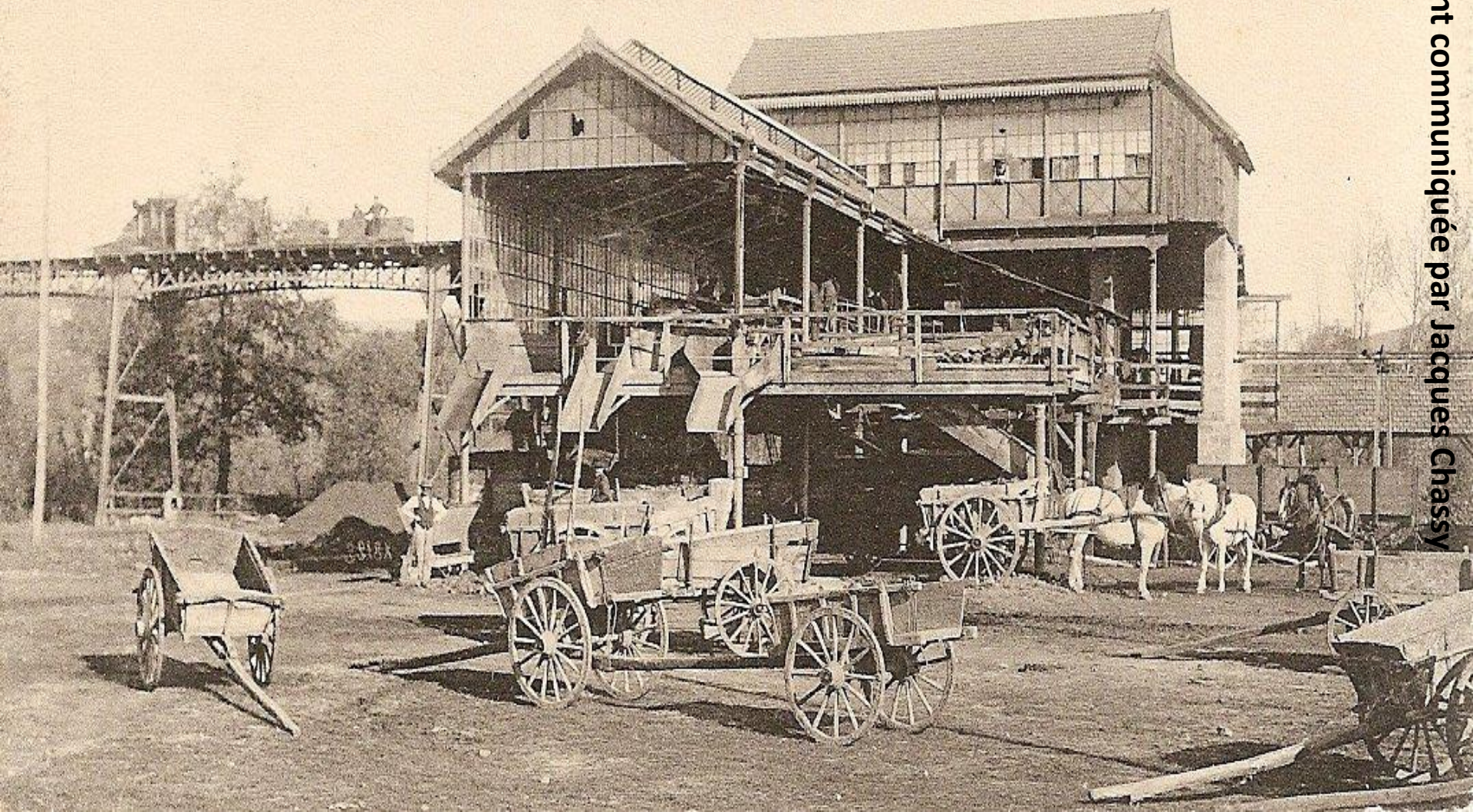
LA CHAPELLE-SOUS-DUN. — La Mine

Épilogue

1960 : Cessation de l'activité des
mines de La Chapelle-sous-Dun

E.T.

La CHAPELLE-sous-DUN — l'Estacade et Triage du Charbon



LA CHAPELLE-sous-DUN (Saône-et-Loire) — Les Moquets



Un « lieu de convivialité » pour les mineurs : l'hôtel des Moquets d'Alphonse Accary